



**Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE**  
**Section de la Haute Loire**  
17, rue des Moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## Compte rendu CTL du 17 février 2020 -

A l'ordre du jour de ce CTL, la Direction avait inscrit :

- 1 – Bilan de l'entretien professionnel 2019 et perspectives 2020 (pour information)
- 2 – Dotation Globale de Fonctionnement 2020 – titre 3 (pour information)
- 3 – Question diverse à la demande des organisations syndicales : accueil d'un service dans le cadre de la démétropolisation
- 4 – Autres questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

**FO-DGFIP43** tient tout d'abord à replacer ce CTL dans le contexte social général et dans celui de la DGFIP en particulier.

S'agissant de la contre-réforme des retraites, **FO-DGFIP** dénonce la propagande gouvernementale trompeuse destinée à persuader les salariés, dont les fonctionnaires, des bienfaits de ce projet et à masquer son objectif : réduire d'un point de PIB le coût des retraites conformément aux engagements pris avec l'Union Européenne. Une telle démarche ne peut aboutir qu'à une baisse du niveau des pensions et à la destruction de notre modèle social tout en ouvrant la voie à la capitalisation, l'individualisation et le chacun pour soi. **FO-DGFIP** se félicite du niveau de mobilisation dans la durée rarement atteint dans notre pays et de la détermination intacte des salariés pour exiger le retrait de ce projet de loi.

Cette contre-réforme n'est malheureusement pas la seule que le gouvernement a engagée à l'encontre des fonctionnaires. La loi de transformation de la fonction publique adoptée en 2019 consiste en une véritable destruction de la Fonction Publique. Outre la modification du statut conduisant à la généralisation de la contractualisation et donc à la précarité, cette loi remet en cause l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis pour les mutations et promotions des compétences des CAP.

Une véritable violence institutionnelle contre les salariés du public alors que dans le même temps à la DGFIP, le ministre et le Directeur Général tentent malgré l'opposition des organisations syndicales, des personnels et de nombreux élus locaux de faire avancer leur projet de NRP (Nouveau Réseau de Proximité) en communiquant à outrance sur les rares signatures de conventions avec les Présidents de Conseils Départementaux. Ils pensent ainsi amener les personnels à croire que le combat serait perdu. Raté ! Vu le faible nombre de signatures obtenues.

**FO-DGFIP** restera également vigilant à l'égard des conclusions du futur rapport sur la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable et la séparation ordonnateur-comptable ainsi que sur les effets pernicieux de la loi ESSOC sur le contrôle fiscal.

La DDFIP de Hte-Loire semble avoir enclenché la vitesse supérieure en ce qui concerne le NRP notamment dans la mise en place des EFS (Espace France Services). **FO-DGFIP 43** vous rappelle que nous sommes fermement opposés à la destruction de notre réseau et à la mise en place de ce simulacre de service public.

Mais vous alliez sûrement nous en parler ?

A réception de la convocation à ce CTL, les représentants **FO-DGFIP 43** se sont dits que finalement les habitudes étaient bien difficiles à perdre.

Ainsi, depuis 3 ans, vous persistez à inscrire à l'ordre du jour « pour information » les sujets traitant de l'entretien professionnel et du budget de l'année en cours. Comme si l'avis éclairé et le vote des élus en CTL était sans importance ! Le mépris est prégnant !

Nous vous demandons solennellement encore une fois de mettre ces 2 points à l'ordre du jour « pour avis ».

Que dire également du sujet relégué en questions diverses ? L'accueil d'un service dans le cadre de la démétropolisation aurait sûrement mérité mieux : pourquoi ne pas l'inscrire là, comme un véritable sujet « pour information » dans l'attente d'un CTL sur ce point ? Les annonces médiatiques laissent libre cours aux commentaires et déclarations politiques les plus diverses; par contre, il n'est jamais évoqué les conséquences humaines et métiers qui découlent de ces projets.

C'est pour cette raison, n'ayant pas connaissance de la mise à l'ordre du jour du CTL de ce point, que **FO-DGFIP 43** a sollicité une audience auprès de la Direction.

Car pour **FO-DGFIP**, pas question de « lever le pied et jouer les flamands roses » ! Nos collègues ont le droit d'être informés.

Les élus **FO-DGFIP 43** s'exprimeront en cours de séance sur l'ensemble des sujets à l'ordre du jour. »

Cette année encore, les représentants du personnel **FO-DGFIP** ont dénoncé le fait que l'ensemble des points évoqués soient développés juste « pour information ». De ce fait, ils ne sont pas soumis au vote, ce qui démontre la volonté de la Direction de minimiser le rôle des représentants des personnels. Leur demande de vote sur ces points, pas soutenue par les élus présents, a été rejetée par la direction.

En réponse aux différentes liminaires, la présidente s'explique plus particulièrement sur la mise en place des Espaces France Services (EFS). Actuellement 2 maisons (Vorey et Craponne/Arzon) ont été labellisées car répondant aux critères de la circulaire du 01/07/2019 adressée aux Préfets qui ont autorité sur ces espaces. Le site du Chambon/Lignon est en cours de labellisation.

Un CTL sera tenu sur les EFS.

Les représentants des personnels ont fait remarquer que d'ores et déjà des « ratés » apparaissent. Notamment au SIP d'Yssingeaux où les personnels sont sollicités par des usagers arrivant de l'EFS du Chambon/Lignon qui n'a pu les renseigner ! Les agents du SIP se sont trouvés démunis en l'absence de consignes claires sur les compétences des uns et des autres. Cela promet !

**FO-DGFIP 43** a dénoncé l'improvisation et la précipitation dans lesquelles se font ces implantations.

**FO-DGFIP 43** a dénoncé le manque d'informations des représentants des personnels sur le sujet : comme d'habitude c'est la presse la 1ère informée ! Et le CTL interviendra lorsque tout aura été calé !

**FO-DGFIP 43** s'est également déclaré contre la mise en place de groupes de travail sur le sujet : pas question d'aller participer au démantèlement de notre réseau.

## **1 – Bilan de l'entretien professionnel 2019 et perspectives 2020**

En 2019, le département de la Haute-Loire décompte seulement 3 recours hiérarchiques, un seul recours en CAPL et un seul en CAPN. Par ailleurs, 10 agents ont refusé d'assister à leur entretien professionnel. Pour mémoire en 2018, il y a eu 7 recours hiérarchiques.

La notation étant supprimée, depuis 2018, les recours portent exclusivement sur les appréciations (tableau synoptique et/ou appréciations littérales) pour toutes les catégories d'agents évalués.

Les représentants **FO-DGFIP** ont dénoncé la lourdeur du dispositif de demande de recours ce qui à leur sens peut décourager nombre de collègues. Par ailleurs, ils craignent que les agents ne mesurent pas toutes les conséquences que peuvent avoir l'entretien professionnel sur la suite de leur carrière (en terme d'avancement et surtout pour une éventuelle future rémunération au mérite avec la mise en place du RIFSEEP).

L'entretien professionnel est reconduit pour l'année 2020 suivant les mêmes modalités que l'année précédente. Les CAPL « recours » existent toujours et les élus **FO-DGFIP 43** incitent vivement les agents à les saisir pour faire valoir leurs droits.

## **2 – Dotation Globale de Fonctionnement 2020 – titre 3**

Le budget alloué pour la DDFIP 43 pour l'année 2020 est de 1 093 080€. Celui ci est en baisse mais cette baisse s'explique. En effet, la dotation de base est calculée autour d'un forfait par agent additionné par une enveloppe globale liée aux charges locatives, de surveillance, de transport de fond. L'enveloppe globale était plus importante en 2019 puisque des baux pluriannuels ainsi que leurs loyers avaient été reconduits pour trois sites. Le forfait par agent à quant à lui augmenté.

Le poste « affranchissement du courrier » est le premier poste de dépense du département. Son montant connaît cependant une baisse significative. En effet, suite à l'utilisation de plus en plus importante de l'application CLIC'ESI, des économies ont été faites mais sont sensibles car les centres éditiques ne refacturent actuellement pas les frais à la direction locale. L'échange des sacs entre la direction et les postes comptables a aussi permis de faire des économies d'échelle en centralisant les envois.

Par ailleurs, une seconde vague de renouvellement de matériels d'impression aura lieu en 2020 (petites imprimantes et mopieurs). Suite à ces livraisons, l'ensemble des services auront désormais un seul prestataire pour leur demande d'intervention ou besoins en consommable.

Remarques **FO-DGFIP 43**: ce budget ne suffira pas puisque en 2019, il a fallu 2 rallonges budgétaires pour boucler l'année. Tout cela malgré des dépenses comprimées au maximum !

Le déménagement de la trésorerie du Puy-Ville sur le site de la DDFIP va engendrer un certain nombre de travaux dont le désamiantage du 3ème étage. Les frais (environ 306 000€) font partie d'une enveloppe indépendante de la dotation globale de fonctionnement.

## **3 – Question diverse à la demande des organisations syndicales : accueil d'un service dans le cadre de la démétropolisation**

La DDFIP s'est employée à présenter le projet avec les informations en sa possession, soit pas grand chose...

Rien de nouveau par rapport aux éléments recueillis par la délégation **FO-DGFIP 43** lors de l'audience qui leur été accordée le 4 février dernier.

Ils vous invitent à relire le compte rendu effectué et les positions **FO-DGFIP**, consultables sur le site FO DGFIP 43.

## **4 – Autres questions diverses**

- ◆ **FO-DGFIP 43** a abordé les problèmes rencontrés par les collègues géomètres en poste au PELP-PTGC sur le site de Terrasson. Ceux-ci ont été dernièrement astreints par la Direction à tenir des CCID (commission communale des impôts directs). Cette mission avait été sortie du PELP- PTGC depuis quelques années : elle était exclusivement effectuée par les agents des cellules foncières des SIP. Revirement de dernière minute à la direction : les géomètres, dans le cadre de la réorientation de leurs missions, doivent y participer ! Ainsi chacun devra assurer seul la tenue de 3 ou 4 CCID sans formation préalable sauf la présence d'un tuteur pour l'une d'entre elles. **FO-DGFIP 43** a dénoncé un véritable envoi au « casse-pipe » de jeunes agents inexpérimentés. Les CCID sont des lieux où parfois les débats sont virulents : autant être bien armés pour défendre les positions de l'Administration !

Cette mauvaise préparation et cette mauvaise anticipation du pilotage des géomètres doit servir de leçon : suite à leurs inquiétudes, les représentants **FO-DGFIP** se sont assurés, conformément à leur demande, qu'une réunion métier aurait lieu dans les meilleurs délais pour organiser la réorientation de leurs missions.

Mme EXERTIER, directrice adjointe, s'y est engagée devant les représentants des personnels.

- ◆ Le problème des demandes de temps partiel pour convenance personnelle a été abordé. Ces dernières doivent être examinées de façon équitable. Les agents ne doivent pas subir les suppressions constantes d'emplois. Les refus pour nécessité de service ne sont pas acceptables. **FO-DGFIP 43** restera vigilant sur ce point.
- ◆ La question sur les modalités de la mise en place de la rupture conventionnelle a été posée. À ce jour, la circulaire DGFIP n'est pas sortie ce qui ne permet pas de faire de demande formalisée.
- ◆ Actuellement, une expérimentation est menée dans 14 départements concernant la caisse sans numéraire. L'élargissement à tous les départements est prévu au 01/07/2020. En Haute-Loire, une caisse unique serait mise en place et gérée par l'un des services situé en Direction.  
Par ailleurs, une communication auprès du public sur les caisses sans numéraire devrait être faite à partir du mois d'avril.

Les représentants Force Ouvrière : **Jocelyne LIMAGNE, Karine VEYSSEYRE, Stéphanie BENOIT (expert)**.



### Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

#### BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*